

Joëlle Milquet redessine le paysage des théâtres

Premières décisions tranchantes, en théâtre. Le 140, la Valette, le Festival de Spa, la Comédie Volter ou le Groupov sont dans le collimateur de la Ministre de la Culture.

Tout le milieu du théâtre était suspendu à ses lèvres depuis juin. La Ministre de la Culture devait annoncer la reconduction ou non des contrats-programmes des 39 opérateurs ayant déposé un dossier au Conseil de l'Art Dramatique (CAD). Vendredi, la sentence est enfin tombée mais elle n'est pas aussi simple et définitive qu'attendue. Dans la volonté de rendre la gouvernance du secteur plus cohérente, et de laisser une chance aux opérateurs de s'adapter aux grandes lignes de sa politique, la Ministre annonce vouloir aligner tous les contrats-programmes sur le même cycle, créer un échéancier commun qui démarrera en 2017, pour quatre ans.

Il s'agira d'utiliser 2016 comme une année transitoire de mise en œuvre des réformes, mais qui donne déjà des signaux clairs, parfois douloureux, aux opérateurs.

Ceux qui ont reçu un avis négatif – Alternatives Théâtrales, Arsenic, Théâtre 140, La Valette, Théâtre de Toone, le Centre de la Marionnette, le Festival de Spa, Promotion Théâtre, le Théâtre Arlequin, la Comédie Claude Volter et le Groupov – verront leur subvention diminuée de 5 % en 2016, une manière de leur donner un avertissement pour le futur, soit pour leur donner le temps de mettre fin à leur activité, soit pour repenser leur projet dans l'espoir de voir leur contrat-programme renouvelé en 2017.

Mais la Ministre veut aussi envoyer des signaux positifs, vers des projets qu'elle juge intéressants ou innovants. Ainsi, par le cruel jeu des vases communicants, l'Atelier 210, le Théâtre Jardin Passion, La Halte, La Chauffèrie Acte 1, la compagnie Pop Up ou Le Corridor reçoivent un soutien accru, avec l'espoir, pour certains, d'être soutenus plus structurellement à partir de 2017. Alors, quelles sont donc les grandes lignes de cette politique culturelle qui doit redessiner le paysage théâtral et guider la reconduction définitive de certains contrats-programmes ?

Uniformiser la gouvernance. Fini les contrats-programmes pour les lieux et

les conventions pour les compagnies. Désormais, un même modèle de contractualisation sera proposé : le contrat-programme sera le seul outil de subventionnement de tous les opérateurs. « *Aujourd'hui, le secteur du théâtre est complètement éclaté, avec des contrats-programmes, des conventions, des lieux comme le Poème ou le Marni qui entrent dans des catégories à part. Parfois, des lieux qui ne sont pas dans les mêmes commissions. C'est incompréhensible et ça entrave une bonne gouvernance* », s'enflamme la Ministre.

L'artiste au centre. La Ministre veut réduire les frais de fonctionnement pour réinvestir dans la création et l'emploi artistique. Son équipe a relevé qu'en 2012, sur les 31 millions d'euros de subventions consacrés au théâtre, seuls 27 % étaient dédiés à l'emploi artistique. « *Quand on voit que certains théâtres ont quatre attachés de presse, on se dit qu'il y a des optimisations à faire*. » Les futurs contrats-programmes devront donc prévoir des obligations renforcées de soutien aux artistes. Le budget affecté au Conseil d'Aide aux Projets Théâtraux (CAPT) devrait être augmenté.

Des normes minimales en matière de fréquentation. Le cabinet de la Ministre s'est attaché à comparer les ratios subventions/audience des théâtres, remarquant de grandes disparités. Les opérateurs examinés accueillent un total de 695.474 spectateurs au siège, avec des variations de 25.000 spectateurs annuels à 95.000, pour des institutions dotées

d'une subvention équivalente. « *Attention, ça ne veut pas dire qu'on veut faire du populaire partout, mais il n'est pas absurde d'être attentif au nombre de spectateurs car, in fine, c'est pour eux que la politique de subvention s'opère et non parce que tel ou tel artiste a envie de porter un projet. Jusqu'à présent, ce qui était prévu en termes de fréquentation*

était très minimaliste, maintenant ce sera clairement prévu dans les objectifs à atteindre. Bien sûr, ce ne sera pas le seul critère et ça dépend du type de théâtre mais évoluer n'est pas impossible quand on voit la façon dont le Théâtre du Parc a revu sa stratégie. »

Renforcer les synergies. Certains théâtres proches par les projets ou le type de public et de programmation seront invités à renforcer leurs partenariats.

« *A Ixelles, vous avez le Rideau, le Marni et le Varia qui sont très proches. Peut-être peut-on penser à des partenariats ? L'idée est d'avoir une politique cohérente avec des cahiers des charges qui soient complémentaires et pas redondants.* »

Des nouveaux processus de mutualisation. La Ministre souhaiterait réaliser des économies par un système de gestion en commun, par zone géographique, des décors et des costumes, de la billetterie ou de la communication. Les lieux pourraient partager des espaces de stockage de décor, des ateliers, des espaces de répétitions, etc. La diversification des sources de financement sera aussi encouragée, par le mécénat ou le crowdfunding notamment. ■

CATHERINE MAKEREEL

Les théâtres subsidiés en 2016

Ceux dont les subsides vont être augmentés de 5 % en 2016.



Ceux dont les subsides vont être diminués de 5 % en 2016.



Ceux qui vont recevoir un coup de pouce exceptionnel en 2016.



LE SOIR - 18.0715

**CATHERINE
MAKEREEL**

LE BILLET

DES INSTITUTIONS EN SURSIS

Investir dans les artistes plutôt que dans la brique. Un mantra qu'on entend depuis des lustres dans le secteur des arts de la scène, déjà affirmé par la Ministre Fadila Laanan en son temps, mais maintenant véritablement au centre de la stratégie que Joëlle Milquet entend appliquer. Les messages communiqués hier annoncent des décisions drastiques dans le futur : certains lieux devront se renouveler entièrement ou fermer. Attention, certains des lieux mis sur la sellette actuellement ont encore

une chance d'éviter la guillotine : ils ont un an pour se fédérer, se restructurer ou proposer un autre projet. L'idée n'est pas de supprimer le Théâtre 140 ou la Comédie Volter notamment, mais de redéfinir leur mission. Cela ne veut pas non plus dire que les autres théâtres peuvent se reposer sur leurs lauriers car la Ministre attend de tous des rapprochements pour simplifier une offre redondante, mais aussi économiser des moyens. Même si l'exécution se veut graduelle avec des accommodements possibles, ce sont des décisions dures qui se profilent à l'horizon. Elles seront difficiles à digérer pour les équipes, les artistes et certains publics mais elles ont le mérite d'être en cohérence (pour la première fois depuis longtemps) avec un constat largement partagé : pas

assez de moyens pour l'artistique. Pour l'ensemble des structures théâtrales, Joëlle Milquet et son équipe préconisent des modèles de synergies pour diminuer les coûts administratifs mais aussi des coûts fixes liés aux décors, à la logistique etc. Le but affirmé est de dégager des moyens pour soutenir des projets artistiques (avec quelques heureux élus déjà actés). Si la Ministre réussit ce pari, alors on ne pourra que la saluer. Par contre, si ces nouveaux contrats-programmes conduisent à diminuer les budgets globaux ou à modifier des belles lignes artistiques sous couvert de fréquentation insuffisante, alors elle aura raté le coche et s'exposera à la fureur d'artistes déjà sous pression.